ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes sans domicile fixe

Question écrite n° 13290

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur le problème de la prise en charge des personnes sans domicile fixe. Selon un récent rapport du Conseil d'État, les politiques publiques se distinguent par un traitement essentiellement focalisé sur l'urgence dans un contexte largement dominé par l'émotion. En période de grand froid, la priorité est donnée à la « mise à l'abri » afin d'éviter les décès par hypothermie. Certaines personnes qui vivent dans la rue vont ainsi de centre d'hébergement en centre d'hébergement, sans aucune perspective de réinsertion. Le rapport précité met encore l'accent sur la nécessité d'une remise à plat du système français caractérisé par son absence de réussite alors que tous les états européens confrontés à ce problème ont diminué très substantiellement leur population de sans-logis. Ce rapport insiste encore sur la nécessité de prévenir les expulsions locatives et demande que les politiques publiques visent pour les sans-abris l'accès à une vie autonome donnant notamment un accès au logement. La lutte contre la grande exclusion demeure un objectif prioritaire ; aussi souhaite-t-il connaître les perspectives de la politique publique en ce sens.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Nesme
Circonscription : Saône-et-Loire (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13290
Rubrique : Politique sociale
Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité
Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7980
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)